

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
14 août 2008 (14.08.2008)

PCT

(10) Numéro de publication internationale  
WO 2008/096066 A2

- (51) Classification internationale des brevets :  
H04N 7/16 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/FR2007/002137
- (22) Date de dépôt international :  
20 décembre 2007 (20.12.2007)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
06 11194 21 décembre 2006 (21.12.2006) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : VIAC-  
CESS [FR/FR]; Les Collines de l'Arche, Opéra C, F-92057  
Paris La Defense Cedex (FR).
- (72) Inventeur; et
- (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : PLESSE,  
Emmanuel [FR/FR]; 4 rue des Vignerons, F-35690  
Acigne (FR).
- (74) Mandataire : CABINET LAVOIX; 2, place d'Estienne  
d'Orves, F-75441 Paris Cedex 09 (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de  
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,  
AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN,  
CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES,  
FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN,  
IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR,  
LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX,  
MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO,  
RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY, TJ, TM,  
TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD FOR MANAGING THE NUMBER OF VISUALISATIONS, SECURITY PROCESSOR AND TERMINAL FOR SAID METHOD

(54) Titre : PROCEDE DE GESTION DU NOMBRE DE VISUALISATIONS, PROCESSEUR DE SECURITE ET TERMINAL POUR CE PROCEDE

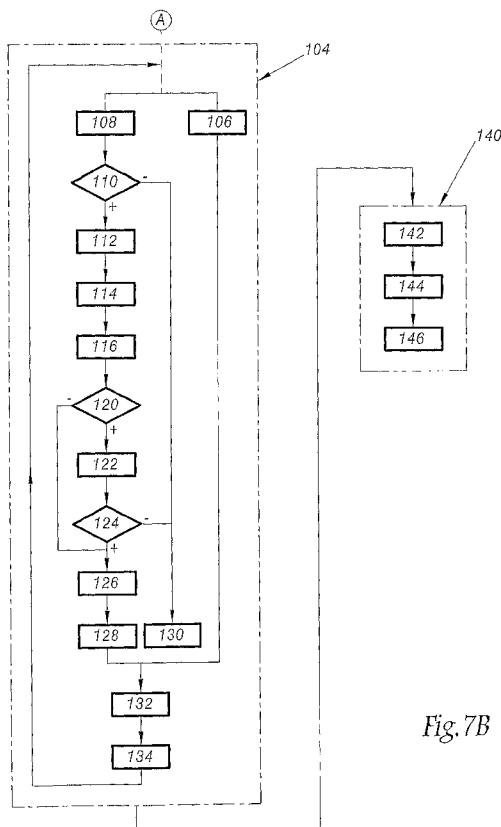


Fig. 7B

(57) Abstract: The invention relates to a method for managing the number of visualizations of an audiovisual content, that comprises: providing a table containing an equal number of cells and of time segments of the audiovisual content, each cell being associated in a bi-unique manner with a respective segment of the audiovisual content; when a segment of the audiovisual content is read, incrementing (114) or decrementing by a predetermined step the number contained in the cell associated with the segment; and calculating (120) the number of visualisation already done from the number recorded in each of the cells of the table.

(57) Abrégé : Ce procédé de gestion du nombre de visualisations d'un contenu audiovisuel comporte : - la fourniture d'un tableau contenant autant de cellules que de segments temporels du contenu audiovisuel, chaque cellule étant associée de façon biunivoque à un segment respectif du contenu audiovisuel, - lorsqu'un segment du contenu audiovisuel est lu, l'incréméntation (114) ou la décrémentation d'un pas prédéterminé d'un nombre contenu dans la cellule associée à ce segment, et - le calcul (120) du nombre de visualisations déjà effectuées à partir des nombres enregistrés dans chacune des cellules du tableau.

WO 2008/096066 A2



GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publiée :**

— *sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport*

PROCEDE DE GESTION DU NOMBRE DE VISUALISATIONS, PROCESSEUR  
DE SECURITE ET TERMINAL POUR CE PROCEDE

La présente invention concerne un procédé de gestion du nombre de  
5 visualisations, un processeur de sécurité et un terminal pour ce procédé.

Il existe des procédés de gestion du nombre de visualisations d'un  
contenu audiovisuel. Ces procédés comportent, par exemple :

- la fourniture d'un contenu audiovisuel numérique enregistré sur  
un support d'enregistrement d'informations, ce contenu étant divisé en plusieurs  
10 segments temporels consécutifs et destinés à être lus automatiquement dans un  
ordre prescrit,
- la fourniture d'un nombre de visualisations autorisées de ce  
contenu audiovisuel,
- la lecture du contenu audiovisuel enregistré, à l'aide d'un lecteur  
15 électronique, le lecteur électronique permettant notamment des sauts en arrière  
pour lire un segment précédent avant que la fin du contenu audiovisuel ne soit  
atteinte,
- le calcul du nombre de visualisations du contenu audiovisuel déjà  
effectuées, et
- 20 - l'interdiction de toute nouvelle visualisation du contenu  
audiovisuel si le nombre de visualisations déjà effectuées est supérieur ou égal  
au nombre de visualisations autorisées et, dans le cas contraire, l'autorisation  
d'une nouvelle visualisation du contenu audiovisuel dans son ensemble.

Les contenus audiovisuels numériques sont, par exemple, des  
25 vidéogrammes tels que des films ou une émission télévisée.

Un segment correspond à une suite ordonnée et consécutive d'images  
et/ou de sons. Ce segment est enregistré dans un format adapté pour être lu par  
le lecteur électronique puis visualisé sur un écran. Lors de la visualisation sur un  
écran, les images et sons d'un segment s'enchaînent les uns après les autres à  
30 une fréquence supérieure ou égale à 50 Hz de manière à créer une impression  
de continuité visuelle et auditive entre les différentes images et sons d'un même  
segment.

On dit que deux segments sont consécutifs, si lors de la lecture de ces segments dans l'ordre prescrit, le laps de temps qui sépare l'instant où le segment précédent cesse d'être joué de l'instant où le segment suivant commence à être joué est inférieur à 1/50 seconde. Ainsi, lorsque deux  
5 segments sont consécutifs, une continuité visuelle et auditive est assurée entre ces deux segments pour l'utilisateur.

Ces procédés de gestion sont particulièrement utiles pour limiter le nombre de fois qu'un usager peut visualiser un contenu audiovisuel enregistré.

On remarque ici que l'on limite le nombre de fois où le contenu  
10 audiovisuel peut être visualisé en utilisant un calcul du nombre de fois où l'utilisateur a déjà visualisé le contenu audiovisuel. Cette première approche est à distinguer d'une seconde approche concurrente visant elle aussi à limiter le nombre de fois où le contenu est visualisable. Cette approche concurrente autorise au départ une durée de visualisation DVA. Ensuite, la durée DVA est  
15 décrétement proportionnellement au temps de visualisations effectuées du contenu audiovisuel. Cette approche concurrente est simple, car il suffit de mesurer le temps de visualisation. Toutefois, elle est très peu flexible, en particulier, il est très difficile en mesurant uniquement le temps de visualisations déjà écoulé de tenir compte des différentes possibilités de visualisations du  
20 contenu audiovisuel rendues possibles par les sauts en arrière ou, au contraire, en avant, qui peuvent être réalisés sous la commande de l'utilisateur.

Potentiellement, le dénombrement du nombre de visualisations du contenu audiovisuel ne présente pas l'inconvénient de cette approche concurrente. Toutefois, à cause de la possibilité d'effectuer des sauts en arrière  
25 et, éventuellement, en avant, il existe un grand nombre de stratégies différentes pour calculer le nombre de visualisations déjà effectuées.

Par exemple, on peut décider que le contenu audiovisuel a été visualisé une fois lorsque chacun de ses segments a été visualisé au moins une fois. Cette stratégie est très permissive puisqu'elle permet en outre à un usager de  
30 visualiser autant de fois qu'il le veut un segment donné en revenant systématiquement en arrière après la visualisation de ce segment.

Une stratégie un peu moins permissive consiste à incrémenter un compteur à chaque fois qu'un segment du contenu audiovisuel est visualisé. Ce

compteur est ensuite comparé à un seuil prédéterminé. Si le seuil est dépassé, le nombre de visualisations déjà effectuées est incrémenté de un. Avec cette stratégie, l'utilisateur ne peut plus visualiser autant de fois qu'il veut le même segment sans que le nombre de visualisations déjà effectuées ne soit  
5 incrémenté. Par contre, à l'inverse, le nombre de visualisations déjà effectuées peut être incrémenté même si certains segments n'ont jamais encore été visualisés.

Il est donc souhaitable de proposer un procédé de gestion du nombre de visualisations qui soit suffisamment flexible pour permettre l'implémentation de  
10 nouvelles stratégies de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées sans entraîner de modifications importantes du procédé.

L'invention vise à satisfaire ce souhait. Elle a donc pour objet un procédé de gestion du nombre de visualisations d'un contenu audiovisuel comportant :

- la fourniture d'un tableau contenant autant de cellules que de  
15 segments temporels, chaque cellule étant associée de façon biunivoque à un segment respectif du contenu audiovisuel, chaque cellule étant apte à contenir un nombre,
- lorsqu'un segment du contenu audiovisuel est lu par le lecteur électronique, l'incrémentation ou la décrémentation d'un pas prédéterminé du  
20 nombre contenu dans la cellule associée à ce segment, et
- le calcul du nombre de visualisations déjà effectuées réalisé à partir des nombres enregistrés dans chacune des cellules du tableau.

Dans le procédé ci-dessus, le tableau permet de mémoriser une représentation du nombre de fois que chaque segment du contenu audiovisuel a  
25 été visualisé. En particulier, le contenu de ce tableau permet en outre de déceler l'utilisation de sauts en arrière. La granulométrie des informations contenues dans ce tableau est donc suffisante pour pouvoir mettre en œuvre un grand nombre de stratégies différentes de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées. Le procédé est donc suffisamment flexible pour que chaque  
30 opérateur ou fournisseur de contenu audiovisuel puisse définir sa propre stratégie de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées.

Toutefois, en cas de changement de stratégie de calcul, seuls la façon de calculer le nombre de visualisations déjà effectuées et/ou le pas prédéterminé

d'incrémentation ou de décrémentation doivent être modifiés sans qu'il soit nécessaire de modifier les opérations de gestion et de mise à jour du tableau. Les modifications à apporter au procédé de gestion sont donc limitées.

Les modes de réalisation de ce procédé peuvent comporter une ou  
5 plusieurs des caractéristiques suivantes :

- l'enregistrement dans une mémoire non volatile d'une licence de visualisation multiple, cette licence comportant au moins :

- . le nombre de visualisations autorisées,

- . le tableau contenant les cellules associées de façon biunivoque  
10 aux segments temporels du contenu audiovisuel,

- . une redondance cryptographique, telle qu'une signature réalisée à l'aide d'une clé cryptographique, d'au moins une partie de chacune des informations précédentes,

- la vérification de la redondance cryptographique avant chaque  
15 nouvelle utilisation du lecteur pour visualiser le contenu audiovisuel, et

- l'interdiction de toute nouvelle visualisation dans le cas où la redondance cryptographique n'a pas pu être vérifiée correctement ;

- la licence comporte un identifiant T\_Anti\_Reuse de son utilisation précédente,

- un processeur de sécurité équipé de moyens de stockage  
20 d'informations contenant :

- . une clé cryptographique utilisable pour vérifier la redondance cryptographique de la licence et/ou une clé cryptographique permettant de réaliser la redondance cryptographique de la licence, et

- . un identifiant C\_Anti\_Reuse de l'utilisation précédente de la  
25 licence,

- après chaque utilisation du lecteur pour visualiser le contenu audiovisuel, les identifiants T\_Anti\_Reuse et C\_Anti\_Reuse sont modifiés pour que leurs nouvelles valeurs respectives correspondent, et

- avant chaque nouvelle utilisation du lecteur pour visualiser le  
30 contenu audiovisuel, la visualisation du contenu audiovisuel est autorisée uniquement si la valeur de l'identifiant T\_Anti\_Reuse correspond à la valeur de l'identifiant C\_Anti\_Reuse ;

- la sélection d'un algorithme de calcul du nombre de visualisations effectuées à exécuter lors du calcul du nombre de visualisations, en fonction du contenu de la licence, parmi un ensemble de plusieurs algorithmes de calcul différents susceptibles d'être exécutés, deux algorithmes de calcul étant  
5 considérés comme différents s'il existe un même contenu des cellules du tableau à partir duquel les deux algorithmes donnent des résultats différents ;

- la fourniture de plusieurs contenus audiovisuels différents et de plusieurs licences ayant chacune un identifiant de contenu audiovisuel qui la relie de façon biunivoque à un seul des contenus audiovisuels, et

10 - lors du calcul du nombre de visualisations déjà effectuées, seules les informations contenues dans la licence contenant l'identifiant du contenu audiovisuel actuellement lu est utilisée pour le calcul du nombre de visualisations déjà effectuées ;

- la fourniture d'un processeur de sécurité apte à traiter des  
15 messages ECM (Entitlement Control Message) et EMM (Entitlement Management Message),

- la transmission de la licence sous la forme d'un message EMM au processeur de sécurité, ce message EMM contenant un identifiant de l'unique processeur de sécurité auquel il est adressé ;

20 - différents segments du contenu audiovisuel sont embrouillés avec différents mots de contrôle, le procédé comportant pour chaque segment :

- la transmission d'au moins un message ECM à un processeur de sécurité, chaque message ECM contenant :

25 . un cryptogramme du mot de contrôle nécessaire pour désembrouiller au moins une partie de ce segment du contenu audiovisuel, et

. un identifiant de la cellule du tableau qui doit être incrémentée ou décrétementée quand ce message ECM est utilisé pour obtenir le mot de contrôle nécessaire au désembrouillage de ce segment du contenu audiovisuel,

30 - l'incrémentation ou décrémentation du nombre contenu dans la cellule correspondante à l'identifiant de cellule contenue dans le message ECM,

- le déchiffrement, par le processeur de sécurité, du mot de contrôle contenu dans le message ECM transmis, et

- la transmission du mot de contrôle déchiffré à un désembrouilleur pour désembrouiller au moins une partie du segment du contenu audiovisuel ;

- le calcul du nombre de visualisations déjà effectuées comporte :

5 - la détermination du nombre de cellules du tableau contenant un nombre qui a été incrémenté ou décrémenté depuis la dernière visualisation du contenu audiovisuel, et

- le calcul du nombre de visualisations déjà effectuées en fonction du résultat de cette détermination ;

10 - lors du calcul du nombre de visualisations déjà effectuées, le pas prédéterminé utilisé pour incrémenter ou décrémenter le nombre contenu dans la cellule associée à un segment décroît ou croît en fonction du nombre de fois où ce segment a déjà été visualisé.

Ces modes de réalisation du procédé présentent en outre les avantages suivants :

15 - la conservation des informations nécessaires au calcul du nombre de visualisations déjà effectuées dans une licence signée rend la falsification de ces informations difficile,

- la comparaison des identifiants T\_Anti\_Reuse et C\_Anti\_Reuse empêche qu'une licence puisse être réinitialisée dans un état précédent,

20 - la possibilité de sélectionner différents algorithmes de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées permet d'utiliser différentes stratégies de contrôle du nombre de visualisations pour différents contenus audiovisuels,

25 - l'utilisation d'un identifiant de contenu audiovisuel dans chaque licence permet de gérer individuellement le calcul du nombre de visualisations pour chacun des contenus audiovisuels,

- la transmission de la licence sous la forme d'un message EMM limite les adaptations à apporter au processeur de sécurité pour qu'il puisse recevoir et traiter la licence,

30 - la présence d'un identifiant de la cellule du tableau qui doit être incrémenté ou décrémenté dans le message ECM contenant le cryptogramme du mot de contrôle simplifie grandement la gestion du tableau par le processeur de sécurité,

- incrémenter le nombre de visualisations déjà effectuées en fonction du nombre de cellules du tableau qui ont été modifiées depuis la dernière visualisation du contenu audiovisuel permet de tenir compte de la proportion du contenu audiovisuel qui a été visualisé pour incrémenter ou

5 décrémente le nombre de visualisations déjà effectuées, et

- faire varier le pas d'incrément ou de décrémente en fonction du nombre de fois où le segment a déjà été visualisé permet d'attribuer une importance différente à la première visualisation d'un segment par rapport aux visualisations suivantes de ce même segment.

10 L'invention a également pour objet un processeur de sécurité contenant des instructions pour l'exécution du procédé de gestion ci-dessus lorsque ces instructions sont exécutées par un calculateur électronique.

Enfin, l'invention a également pour objet un terminal de lecture d'un contenu audiovisuel, ce terminal comportant :

15 - un support d'enregistrement d'informations contenant le contenu audiovisuel numérique enregistré, ce contenu étant divisé en plusieurs segments temporels consécutifs et destinés à être lus automatiquement dans un ordre prescrit,

20 - un nombre entier de visualisations autorisées pour ce contenu audiovisuel,

- un lecteur électronique de contenus audiovisuels permettant notamment des sauts en arrière pour lire un segment précédent avant que la fin du contenu audiovisuel ne soit atteinte,

- le terminal étant apte :

25 . à calculer le nombre de visualisations de ce contenu audiovisuel déjà effectuées, et

. à interdire toute nouvelle visualisation du contenu audiovisuel si le nombre de visualisations déjà effectuées est supérieur ou égal au nombre de visualisations autorisées et, dans le cas contraire, à autoriser une nouvelle

30 visualisation du contenu audiovisuel dans son ensemble,

- le terminal comprend un tableau contenant autant de cellules que de segments temporels, chaque cellule étant associée de façon biunivoque à un

segment respectif du contenu audiovisuel, chaque cellule étant apte à contenir un nombre, et

- le terminal est apte :

5 . lorsqu'un segment du contenu multimédia est lu par le lecteur électronique, à incrémenter ou à décrémenter d'un pas prédéterminé le nombre contenu dans la cellule associée à ce segment, et

. à calculer le nombre de visualisations déjà effectuées à partir des nombres enregistrés dans chacune des cellules de ce tableau.

10 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en se référant aux dessins sur lesquels :

- la figure 1 est une illustration schématique d'un terminal de lecture de contenus audiovisuels numériques enregistrés,

15 - la figure 2 est une illustration schématique d'un contenu audiovisuel visualisable à l'aide du terminal de la figure 1,

- la figure 3 est une illustration schématique d'un ECM (Entitlement Control Message) enregistré avec le contenu audiovisuel de la figure 2,

- la figure 4 est une illustration schématique d'une licence utilisée dans le terminal de la figure 1,

20 - la figure 5 est une illustration de la structure d'un tableau contenu dans la licence de la figure 4,

- la figure 6 est une illustration d'une liste d'anti-rejeu contenue dans un processeur de sécurité du terminal de la figure 1,

25 - les figures 7A et 7B sont des organigrammes d'un procédé de gestion du nombre de visualisations du contenu audiovisuel mis en œuvre dans le terminal de la figure 1,

- la figure 8 est une illustration schématique de la structure d'un EMM-U (Entitlement Management Message à adresse Unique) généré lors de l'exécution du procédé de la figure 7, et

30 - les figures 9 à 11 sont des organigrammes, respectivement, de trois algorithmes de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées.

Dans ces figures, les mêmes références sont utilisées pour désigner les mêmes éléments.

Dans la suite de cette description, les caractéristiques et fonctions bien connues de l'homme du métier ne sont pas décrites en détail.

La figure 1 représente un terminal 2 de lecture de contenu audiovisuel numérique. Ce terminal 2 est apte à commander l'affichage sur un écran 4 des contenus audiovisuels lus de manière à ce que ceux-ci puissent être visualisés par un usager. Par usager, on désigne ici un être humain.

L'écran 4 est, par exemple, typiquement un écran de télévision.

Le terminal 2 comprend un décodeur 6 raccordé à un support 8 d'enregistrement d'informations. Les contenus audiovisuels sont enregistrés sur ce support 8. Par exemple, ici, à titre d'illustration, deux contenus audiovisuels  $CAN_1$  et  $CAN_2$  ainsi que leurs licences respectives  $L_1$  et  $L_2$  sont enregistrés dans le support 8. Les contenus  $CAN_1$  et  $CAN_2$  sont, par exemple, des contenus audiovisuels embrouillés à l'aide de mots de contrôle CW.

La structure d'un de ces contenus audiovisuels est illustrée sur la figure 2.

Le contenu audiovisuel est divisé en une multitude de segments temporels  $CAN_1$  à  $CAN_N$ . Ces segments  $CAN_i$  se suivent dans un ordre prescrit. Par exemple, le segment  $CAN_1$  correspond au premier segment qui doit être lu et le segment  $CAN_N$  correspond au dernier segment qui doit être lu. Ici, chaque segment  $CAN_i$  est embrouillé à l'aide d'un seul mot de contrôle CW différent de celui utilisé pour embrouiller les segments précédents et les segments suivants. Ainsi, dans ce mode de réalisation particulier, chaque segment correspond à une cryptopériode.

A titre d'exemple, la durée d'une cryptopériode est généralement de 10 secondes.

Chaque segment ou cryptopériode  $CAN_i$  est associé à un message ECM (Entitlement Control Message) noté  $ECM_i$ . Le message  $ECM_i$  contient un cryptogramme  $CW^*$  du mot de contrôle CW utilisé pour embrouiller le segment  $CAN_i$ . Les messages  $ECM_i$  sont enregistrés sur le support 8 en même temps que les segments  $CAN_i$ .

La structure de ces messages  $ECM_i$  est par exemple conforme à la norme UTE C90-007 « Système d'accès conditionnel pour systèmes de diffusion numérique » utilisée dans le domaine de la transmission des signaux

multimédias embrouillés par l'intermédiaire de réseaux grande distance de transmission d'informations tel que, par exemple, des réseaux faisant intervenir des satellites.

Sur la figure 3, seules les portions de la structure du message ECM<sub>i</sub> utiles pour la compréhension de la suite de la description sont représentées. Le message ECM<sub>i</sub> comprend un champ SOID contenant à la fois un identifiant de l'opérateur ayant diffusé ce contenu audiovisuel ainsi qu'un identifiant du contexte cryptographique à appliquer. L'identifiant du contexte cryptographique à appliquer permet notamment à un processeur de sécurité d'identifier quelle est la ou quelles sont les clés cryptographiques à utiliser pour traiter ce message ECM.

Le message ECM<sub>i</sub> comprend également :

- un champ C<sub>Id</sub> contenant un identifiant C<sub>Id</sub> d'une cellule d'un tableau,
- un champ CW\* contenant le cryptogramme CW\* d'un mot de contrôle CW,
- un champ CdA contenant des conditions d'accès CdA au contenu audiovisuel, et
- un champ ECM<sub>R</sub> contenant une redondance cryptographique telle qu'un MAC (Message Authentication Code) ou une signature cryptographique de l'ECM<sub>i</sub> portant sur une partie des informations contenues dans chacun des champs précédents de ce message ECM<sub>i</sub>.

L'identifiant C<sub>Id</sub> établit une relation biunivoque entre ce message ECM<sub>i</sub> et une cellule du tableau de la figure 5.

La structure des licences L<sub>1</sub> et L<sub>2</sub> est, par exemple, conforme à la structure de licence représentée sur la figure 4. Plus précisément, chaque licence comprend les champs suivants :

- un champ SOID ayant le même contenu que le champ SOID des messages ECM<sub>i</sub> associés au contenu audiovisuel correspondant à cette licence,
- un champ UA contenant un identifiant unique UA d'un processeur de sécurité,
- un champ Content<sub>Id</sub> contenant un identifiant Content<sub>Id</sub> du contenu audiovisuel auquel correspond cette licence,

- un champ L\_Id contenant un identifiant L\_Id de cette licence permettant notamment de distinguer cette licence d'une autre licence contenant exactement les mêmes identifiants SOID, UA et Content\_Id,

5 - un champ NVA contenant un nombre entier positif NVA correspondant au nombre de visualisations autorisées pour le contenu audiovisuel identifié par l'identifiant Content\_Id,

- un champ NCV contenant un nombre entier NCV utilisé pour mémoriser le nombre de segments déjà visualisés lors de la précédente lecture du contenu audiovisuel associé à cette licence,

10 - un champ T\_Anti\_Reuse contenant un identifiant T\_Anti\_Reuse de l'utilisation précédente de la licence, utilisé pour éviter qu'une même licence puisse être réutilisée plusieurs fois ; typiquement cet identifiant est un nombre dont la valeur croît strictement à chaque nouvelle utilisation de la licence,

15 - un champ Params contenant différents paramètres d'un algorithme de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées,

- un champ Tab contenant le tableau de la figure 5, et

- un champ L\_R contenant une redondance cryptographique L\_R telle qu'un MAC ou une signature cryptographique portant sur au moins une partie des informations contenues dans chacun des champs précédents.

20 A titre d'exemple, le champ Params contient des valeurs pour les paramètres suivants :

- C\_Size,

- S<sub>1</sub>,

- S<sub>2</sub>, et

25 - Algo\_Id.

L'intérêt de ces paramètres apparaîtra en regard de la description des figures 9 à 11.

La redondance cryptographique L-R est construite en mettant en œuvre un algorithme cryptographique et une clé cryptographique.

30 La figure 5 représente schématiquement un exemple de structure possible pour le tableau Tab. Ici, ce tableau est formé de N cellules successives classées dans l'ordre allant de 1 à N. N est un nombre entier égal au nombre de segments contenus dans le contenu audiovisuel auquel est associée la licence.

Chaque cellule est destinée à contenir un nombre codé sur un nombre de bits paramétrables à l'aide du paramètre C\_Size contenu dans le champ Params de la licence.

Les valeurs 1, 2, 3, ..., i, i+1, ..., N indiquées au-dessus de chacune de ces cellules représentent la valeur de l'identifiant C\_Id permettant d'identifier la cellule située juste en-dessous.

Le décodeur 6 comprend :

- un lecteur électronique 10 apte à lire et à écrire des informations sur le support 8,

- un filtre 12 apte à orienter le contenu audiovisuel embrouillé vers un désembrouilleur et un décodeur 14 et à envoyer les messages ECM\_i associés à ce contenu audiovisuel embrouillé vers une interface décodeur/carte 16,

- le désembrouilleur et décodeur 14.

Le décodeur 6 comprend ici, à titre d'illustration uniquement, un récepteur 18 apte à recevoir par l'intermédiaire d'un réseau sans fil 20 de transmission d'informations des contenus audiovisuels embrouillés et les messages ECM associés à ce contenu audiovisuel. Par exemple, les contenus audiovisuels embrouillés ainsi que les messages ECM sont diffusés par un émetteur distant 24 vers une multitude de terminaux distants, tel que le terminal 2.

Le terminal 2 comprend également un processeur de sécurité 30 raccordé au décodeur 6. Ce processeur de sécurité 30 est conçu pour traiter des messages ECM et EMM (Entitlement Management Message) et effectuer les opérations de chiffrement et de déchiffrement nécessaires au fonctionnement du terminal 2.

A cet effet, le processeur 30 comporte :

- une interface 32 apte à coopérer avec l'interface 16 du décodeur pour recevoir de ce dernier des messages ECM et EMM,

- un calculateur 34 apte à traiter les messages EMM et ECM reçus par l'intermédiaire de l'interface 32,

- une mémoire non volatile 36 dans laquelle sont stockées, en outre, les différentes informations nécessaires aux opérations de chiffrement/déchiffrement, et

5 - une mémoire volatile 38 dans laquelle sont stockés des résultats temporaires de traitement.

Par exemple, le processeur 30 est un processeur de sécurité amovible telle qu'une carte à puce.

La mémoire 36 contient :

10 . un identifiant UA unique du processeur de sécurité permettant de distinguer le processeur 30 de l'ensemble des processeurs de sécurité susceptibles d'être utilisés dans le décodeur 6,

. trois algorithmes Algo1, Algo2 et Algo3 différents permettant chacun de calculer le nombre de visualisations déjà effectuées.

15 Pour chaque identifiant de contexte cryptographique, la mémoire 36 contient aussi les informations suivantes :

- des titres d'accès TdA destinés à être comparés aux conditions d'accès CdA contenues dans un message ECM afin de déterminer si ce message ECM peut être ou non traité par le processeur 30,

- une liste CAR destinée à empêcher la réutilisation d'une licence,

20 - des clés cryptographiques  $K_i$  permettant d'effectuer les opérations de chiffrement et de déchiffrement nécessaires au traitement des messages ECM et EMM.

La figure 6 représente un exemple de structure possible pour la liste CAR. Cette liste comporte, par exemple, une première colonne contenant les 25 identifiants Content\_Id et une seconde colonne comportant l'identifiant C\_Anti\_Reuse associé à l'identifiant Content\_Id. La liste CAR contient autant de lignes que de licences déjà lues par le lecteur 10.

La mémoire 36 comprend également un tableau TabIncrément destiné à être utilisé en conjonction avec l'algorithme Algo3. Le tableau TabIncrément est, 30 par exemple, le suivant :

|   |   |   |     |     |     |     |     |     |       |
|---|---|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|
| X | 0 | 1 | 2   | 3   | 4   | 5   | 6   | 7   | X+1   |
| Y | 0 | 1 | 0,5 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1   |
| Z | 0 | 1 | 1,5 | 1,8 | 2   | 2,2 | 2,4 | 2,6 | Y+0,1 |

La première ligne X de ce tableau contient des entiers correspondants chacun à un nombre de fois où un segment a été visualisé. La seconde ligne Y associe à chacun de ces entiers un pas d'incrémentation. On remarquera que ce pas d'incrémentation est ici une fonction décroissante monotone du nombre de fois où un segment a déjà été lu. La ligne Z donne le nombre effectivement pris en compte par l'algorithme pour chaque nombre de visualisation d'un segment.

Enfin, le terminal 2 comporte une télécommande 40 permettant de commander par l'intermédiaire d'une liaison sans fil 42 le décodeur 6. Pour simplifier l'illustration, seules les touches suivantes de la télécommande 40 sont représentées :

- une touche 44 permettant de déclencher la lecture d'un contenu audiovisuel sélectionné parmi les différents contenus audiovisuels enregistrés sur le support 8,
- une touche 45 permettant d'arrêter la lecture d'un contenu audiovisuel afin, par exemple, de passer à la lecture d'un autre contenu audiovisuel ou tout simplement d'arrêter toute lecture,
- une touche 46 permettant de faire des sauts en arrière, c'est-à-dire de passer directement du segment actuellement lu à un segment précédent sans qu'il soit pour cela nécessaire de lire les segments intermédiaires entre le segment actuellement lu et le segment précédent, et
- une touche 47 permettant d'effectuer des sauts en avant, c'est-à-dire permettant de passer du segment actuellement lu directement à un segment suivant sans avoir à lire les segments intermédiaires situés entre le segment actuellement lu et le segment suivant.

Le fonctionnement du terminal 2 va maintenant être décrit en regard du procédé de la figure 7. Initialement, lors d'une étape 70, l'émetteur 24 envoie au terminal 2 un contenu audiovisuel embrouillé et les messages ECM correspondants par l'intermédiaire du réseau 20. Lors d'une étape 72, le terminal 2 enregistre ce contenu audiovisuel embrouillé et les messages ECM correspondants sur le support 8 de manière à obtenir, par exemple, le contenu audiovisuel enregistré CAN<sub>1</sub>.

Ensuite, lors d'une étape 74, l'émetteur 24 transmet par l'intermédiaire du réseau 20 ou par un autre mode de communication, la licence  $L_1$  au terminal 2. Il s'agit ici de la version initiale de la licence  $L_1$ , contenant notamment la valeur initiale du nombre NVA de visualisations autorisées de ce contenu. De préférence, cette valeur initiale permet au moins deux visualisations complètes du contenu. Par exemple, lors de l'étape 74, cette licence est transmise dans un message EMM-U dont la structure est représentée sur la figure 8. Plus précisément, la structure de ce message EMM-U est conforme à la norme UTE C90-007 (déjà citée) du domaine de la transmission de signaux multimédias embrouillés. Sur la figure 8, seuls les éléments nécessaires à la compréhension de la suite de la description sont représentés.

Plus précisément, le message EMM\_U comprend les mêmes champs que ceux déjà décrits en regard de la figure 4, de sorte que leur description ne sera pas reprise ici en détail.

Lors d'une étape 76, seul le terminal 2 dont le processeur de sécurité correspond à l'identifiant UA contenu dans le message EMM-U enregistre la licence reçue sur le support 8.

On comprend que la licence peut être envoyée avant ou en même temps que le contenu, de même pour son enregistrement sur le support 8. Les étapes 70 et 74 peuvent ainsi être simultanées ou permutées, ainsi que les étapes 72 et 76, sous réserve que les étapes 72 et 76 restent postérieures respectivement aux étapes 70 et 74.

Plus tard, l'utilisateur du terminal 2 déclenche la lecture d'un des contenus audiovisuels enregistrés sur le support 8 à l'aide de la télécommande 40, par exemple. On suppose ici que la lecture du contenu  $CAN_1$  est déclenchée. Une phase 80, dite d'ouverture de session, débute alors.

Initialement, lors d'une étape 82, si plusieurs licences existent pour le même contenu audiovisuel, l'utilisateur sélectionne la licence à utiliser pour visualiser ce contenu. Ici, la licence  $L_1$  est automatiquement sélectionnée puisque seule cette licence est associée au contenu  $CAN_1$ .

Ensuite, lors d'une étape 84, le terminal envoie la licence sélectionnée au processeur 30 par l'intermédiaire des interfaces 16 et 32. A cet effet, le

décodeur transmet le message EMM-U représentant la licence  $L_1$ , ce message EMM-U étant identique à celui de la figure 8.

Lors d'une étape 86, le processeur 30 vérifie que l'identifiant UA contenu dans le message EMM-U reçu correspond à l'identifiant UA enregistré dans la mémoire 36. Par exemple, lors de l'étape 86, le processeur 30 vérifie si ces  
5 identifiants UA sont identiques.

Dans l'affirmative, il procède à une étape 88 lors de laquelle le processeur 30 vérifie l'authenticité de la licence reçue à l'aide de la redondance cryptographique  $L\_R$ . Plus précisément, lors de l'étape 88, le processeur 30  
10 procède à partir du contenu des champs de la licence reçue aux opérations similaires à celles précédemment effectuées pour obtenir la redondance  $L\_R$ . En particulier, lors de l'étape 88, au moins une des opérations implique un chiffrement ou un déchiffrement avec une clé cryptographique. Par exemple, la clé cryptographique utilisée dans la redondance cryptographique est identifiée  
15 grâce à l'identifiant de contexte contenu dans le champ SOID du message EMM-U. Si le traitement de la redondance cryptographique par le processeur 30 conduit à un résultat positif, par exemple si la redondance construite par le processeur 30 est identique à la redondance contenue dans le champ  $L\_R$ , alors la licence est considérée comme authentique et intègre et le processeur procède  
20 à une étape 90.

Lors de l'étape 90, le processeur 30 recherche l'identifiant  $C\_Anti\_Reuse$  associé à l'identifiant  $Content\_Id$  contenu dans la licence reçue. Si aucun identifiant de la liste CAR correspond à l'identifiant  $Content\_Id$  reçu, alors le processeur 30 ajoute, lors d'une étape 92, l'identifiant  $Content\_Id$  reçu à la liste  
25 CAR et associe cet identifiant à un identifiant  $C\_Anti\_Reuse$  de valeur initialisée à zéro.

Dans le cas contraire, lors d'une étape 94, le processeur 30 compare la valeur de l'identifiant  $T\_Anti\_Reuse$  de la licence reçue à la valeur de l'identifiant  $C\_Anti\_Reuse$  associé à l'identifiant  $Content\_Id$  dans la liste CAR. Si les  
30 identifiants correspondent, par exemple si les valeurs sont identiques, alors le processeur 30, lors d'une étape 96, vérifie que le nombre NVA contenu dans la licence reçue est strictement supérieur à zéro. Dans l'affirmative, lors d'une étape 98, le processeur 30 enregistre dans sa mémoire 38 les paramètres

contenus dans le champ Params, les nombres NVA, NCV et le tableau Tab contenus dans la licence reçue.

Si l'une des vérifications effectuées lors des étapes 86, 88, 94 ou 96 échoue, le processeur 30 procède à une étape 100 d'arrêt du traitement de la licence reçue et d'arrêt du déchiffrement du contenu audiovisuel embrouillé.

A l'issue de l'étape 98, la phase 80 s'achève et une phase 104 de lecture du contenu audiovisuel débute automatiquement.

Au début de la phase 104, lors d'une étape 106, le premier segment CAN<sub>1</sub> du contenu audiovisuel CAN<sub>1</sub> est lu et transmis au désembrouilleur 14. En parallèle, lors d'une étape 108, le message ECM<sub>1</sub> associé est transmis au processeur 30.

Ensuite, lors d'une étape 110, les conditions d'accès CdA contenues dans le message ECM<sub>1</sub> sont comparées aux titres d'accès TdA contenus dans la mémoire 36. Dans le cas où les conditions d'accès correspondent aux titres d'accès TdA, alors le procédé se poursuit par une étape 112 d'extraction de l'identifiant C<sub>Id</sub> contenu dans le message ECM<sub>1</sub> reçu.

Ensuite, lors d'une étape 114, le processeur 30 incrémente d'un pas spécifié la cellule du tableau Tab reçu correspondant à l'identifiant C<sub>Id</sub> extrait. Le pas spécifié dépend ici du paramètre Algo<sub>Id</sub>. L'étape 114 est exécutée uniquement si la taille maximale de la cellule spécifiée par l'identifiant C<sub>Id</sub> n'a pas déjà été atteinte.

Lors d'une étape 116, le processeur 30 incrémente également du pas spécifié le nombre NCV.

Ensuite, lors d'une étape 120, le processeur détermine si une nouvelle visualisation du contenu audiovisuel a été effectuée. Cette détermination est effectuée en exécutant l'algorithme correspondant à l'identifiant Algo<sub>Id</sub>. Des algorithmes correspondants respectivement aux identifiants Algo<sub>1</sub>, Algo<sub>2</sub> et Algo<sub>3</sub> sont décrits, respectivement, en regard des figures 9 à 11.

Dans l'affirmative, il procède à une étape 122, lors de laquelle le nombre NVA est incrémenté et, si nécessaire, le tableau Tab et le nombre NVC sont mis à jour.

Lors d'une étape 124, le processeur 30 vérifie que le nombre NVA est strictement supérieur à zéro. Si le nombre NVA est toujours strictement

supérieur à zéro, alors lors d'une étape 126, le processeur procède à l'extraction du cryptogramme CW\* contenu dans le message ECM\_1 reçu puis déchiffre ce cryptogramme avec une clé de déchiffrement enregistrée dans le contexte associé au contenu du champ SOID. Ensuite, lors d'une étape 128, le mot de  
5 contrôle CW déchiffré est transmis au désembrouilleur 14.

Si lors de l'étape 110, les conditions d'accès reçues ne correspondent pas aux titres d'accès enregistrés, ou si lors de l'étape 124, le nombre NVA est inférieur ou égal à zéro, alors le processeur 30 procède immédiatement à une  
10 étape 130 d'arrêt du traitement des messages ECM\_i reçus. Par conséquent, aucun nouveau mot de contrôle CW n'est fourni au désembrouilleur ce qui empêche le désembrouillage correct du contenu audiovisuel enregistré sur le support 8.

Si lors de l'étape 120, il a été déterminé qu'aucune nouvelle visualisation n'a été effectuée, alors le procédé passe de l'étape 120 directement à l'étape  
15 126.

A l'issue de l'étape 128, lors d'une étape 132, le désembrouilleur 14 désembrouille le segment CAN\_1 en utilisant le mot de contrôle CW reçu du processeur 30. Ensuite, lors d'une étape 134, le segment désembrouillé est  
affiché en clair sur l'écran 4.

20 A l'issue de l'étape 134, le procédé retourne automatiquement aux étapes 106 et 108 pour lire le segment suivant du contenu audiovisuel CAN<sub>1</sub>.

En l'absence d'utilisation de sauts en avant ou en arrière déclenchés à l'aide des touches 46 et 47, les étapes 106 à 134 sont réitérées pour chacun des segments CAN\_i du contenu CAN<sub>1</sub> dans l'ordre de ces segments.

25 Lors de la phase 104, l'utilisateur peut également utiliser les touches 46 et 47 pour provoquer des sauts en arrière ou en avant. Dans ces conditions, les segments du contenu CAN<sub>1</sub> ne sont plus lus dans l'ordre prescrit. Toutefois, les étapes 106 à 134 continuent de s'appliquer à chacun des segments lus. En d'autres termes, l'usage des touches 46 et 47 ne met pas fin à la session de  
30 lecture en cours.

Après avoir visualisé le contenu audiovisuel, l'utilisateur peut décider de mettre fin à cette visualisation, par exemple, en enfonçant la touche 45. A ce moment, le processeur 30 procède à une phase 140 de clôture de la session en

cours. Au début de la phase 140, lors d'une étape 142, le processeur 30 incrémente le nombre constituant l'identifiant C\_Anti\_Reuse associé à l'identifiant Content\_Id dans la liste CAR. Ensuite, lors d'une étape 144, le processeur génère une licence réactualisée, c'est-à-dire que la licence réactualisée contient les nouvelles valeurs des nombres NVA, NCV, T\_Anti\_Reuse, et Tab, ainsi qu'une valeur L\_R reconstituée.

La valeur de l'identifiant T\_Anti\_Reuse de la licence réactualisée est identique à celle de l'identifiant C\_Anti\_Reuse associé à l'identifiant Content\_Id dans la liste CAR.

La redondance L\_R est construite à partir des nouvelles valeurs de la licence et en utilisant la clé cryptographique adéquate enregistrée dans le contexte associé à l'identifiant SOID.

Ensuite, lors d'une étape 146, le processeur 30 transmet la licence L<sub>1</sub> réactualisée au décodeur 6 qui l'enregistre à la place de la licence L<sub>1</sub> précédemment enregistrée sur le support 8.

On décrit maintenant trois exemples d'algorithmes de calcul du nombre de visualisations tels qu'ils peuvent être mis en œuvre à l'étape 120. Chaque algorithme est désigné par une valeur particulière du paramètre Algo\_Id contenu dans la licence

La figure 9 illustre l'algorithme Algo1 de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées. L'algorithme Algo1 utilise deux paramètres contenus dans la licence, à savoir le seuil S<sub>1</sub> et le paramètre C\_Size. Pour l'exécution de l'algorithme Algo1, le paramètre C\_Size est fixé à un bit.

Lors de l'exécution de l'algorithme Algo1, lors d'une étape 150, le processeur 30 détecte une discontinuité dans la lecture du contenu audiovisuel. Par exemple, cette discontinuité peut être détectée en réponse à l'enfoncement d'une des touches 46 ou 47. La discontinuité peut être également détectée en observant une discontinuité dans les valeurs des identifiants C\_Id contenus dans les ECM<sub>i</sub> reçus.

Ensuite, lorsque cette discontinuité a été détectée, lors d'une étape 152, le processeur 30 considère qu'une nouvelle visualisation du contenu audiovisuel a été effectuée si le nombre de cellules du tableau Tab contenant un « 1 » est supérieur ou égal au seuil S<sub>1</sub>. Dans l'affirmative, lors de l'étape 122, le nombre

NVA est décrémenté de un et toutes les cellules du tableau Tab sont réinitialisées à la valeur zéro.

L'étape 152 est également exécutée automatiquement lorsque la fin du dernier segment du contenu audiovisuel est atteinte.

5 L'algorithme Algo1 permet la visualisation répétée d'une partie restreinte par le seuil  $S_1$  du contenu mais limite le nombre de visualisations dès lors que la partie du contenu visualisée est plus importante.

10 La figure 10 illustre l'algorithme Algo2 de calcul du nombre de visualisations déjà effectuées. Cet algorithme Algo2 utilise les paramètres C\_Size,  $S_1$  et  $S_2$  contenus dans la licence. Ici, le paramètre C\_Size est égal à un bit.

Lors d'une étape 160, par exemple identique à l'étape 150, une discontinuité dans la lecture du contenu audiovisuel est détectée. En réponse, lors d'une étape 162, il est déterminé qu'une nouvelle visualisation a été effectuée si le nombre de cellules du tableau Tab contenant un « 1 » est  
15 supérieur au seuil  $S_1$  ou si le nombre NCV est supérieur ou égal au seuil  $S_2$ .

Dans le cas où il est déterminé qu'une nouvelle visualisation a été effectuée ou à la fin de la lecture du dernier segment, lors de l'étape 122, le nombre NVA est décrémenté de un et toutes les cellules du tableau Tab ainsi  
20 que la valeur du nombre NCV sont réinitialisées à la valeur zéro.

L'algorithme Algo2 se différencie de Algo1 en ce qu'il limite la visualisation d'une partie restreinte du contenu, par action du seuil  $S_2$ .

25 La figure 11 illustre l'algorithme Algo3. L'algorithme Algo3 utilise les paramètres C\_Size et  $S_2$  de la licence reçue. De plus, l'identifiant de l'algorithme Algo3 indique au processeur 30 que le pas d'incrément utilisé lors de l'étape 116 est déterminé à partir du tableau TabIncrément.

30 Ensuite, lors d'une étape 170, le processeur 30 détecte une discontinuité dans la lecture du contenu audiovisuel. En réponse ou à la fin de la lecture du dernier segment, lors d'une étape 172, il est déterminé qu'une nouvelle visualisation a été effectuée si le nombre NCV est supérieur au seuil  $S_2$ . Dans l'affirmative, lors de l'étape 122, le nombre NVA est décrémenté de un et le nombre NCV ainsi que toutes les cellules du tableau Tab sont réinitialisés à zéro. On remarquera que dans ce dernier mode de réalisation, le nombre NCV

est incrémenté de un lorsqu'un segment est visualisé pour la première fois. Par contre, lorsque ce même segment est visualisé une seconde fois, le nombre NCV n'est incrémenté que de 0,5. Puis, si ce segment est encore visualisé d'autres fois, l'incrément utilisé lors de l'étape 116 est encore plus petit. Ainsi, par ce biais, on affecte une importance moins grande aux visualisations ultérieures d'un même segment qu'à la première visualisation.

De nombreux autres modes de réalisation sont possibles. Par exemple, la licence peut être transmise de l'émetteur au décodeur, puis du décodeur au processeur de sécurité en utilisant un autre message qu'un message EMM-U. Par exemple, toute structure signée de données peut être utilisée.

Le processeur de sécurité 30 a été ici décrit comme étant un processeur amovible. En variante, le processeur 30 est intégré au décodeur 6 et fixé de façon permanente à ce dernier.

En variante, la licence ne contient pas de champ L\_R et n'est donc pas protégée par une signature.

Dans le cas où il n'existerait qu'une seule licence par contenu audiovisuel, le champ L\_Id peut être omis.

Dans le cas où il existe plusieurs licences possibles pour un même contenu audiovisuel, la sélection de la licence à utiliser peut être automatique. Par exemple, la licence la plus vieille peut être utilisée en priorité.

Ici, chaque segment correspond à une cryptopériode. En variante, un segment correspond à plusieurs cryptopériodes successives. Dans ce cas, plusieurs messages ECM\_i comporteront le même identifiant C\_Id.

Dans un autre mode de réalisation, les cellules du tableau Tab peuvent être décrémentées au lieu d'être incrémentées.

Dans des modes de réalisation où le tableau Tab ne serait jamais réinitialisé, le champ NCV peut être omis.

La licence peut également être commune à plusieurs contenus audiovisuels enregistrés sur le support 8. Dans ce cas, l'identifiant Content\_Id identifie non pas un seul contenu audiovisuel, mais un groupe de contenus audiovisuels susceptibles d'être visualisés à l'aide du terminal 2.

Certaines étapes du procédé de la figure 4 peuvent être permutées. Par exemple, l'étape 110 peut être effectuée après l'étape 124.

Ici, le contrôle du nombre de visualisations déjà effectuées est réalisé après la lecture de chaque segment. En variante, ce contrôle peut être réalisé uniquement à la fin de la session de lecture. Ainsi, dans ce mode de réalisation, rien n'empêche un usager de visualiser autant de fois qu'il le souhaite un contenu audiovisuel au cours d'une seule et même session. Par contre, le nombre de sessions sera limité.

Dans une autre variante, le pas d'incrémentation utilisé par l'algorithme peut être fourni par un paramètre du message ECM pour tenir compte de l'intérêt variable d'une partie ou l'autre du contenu.

Le support 8 peut être un support amovible tel que, par exemple, un DVD-RW (Digital Video Disc-Rewritable) ou un CD-RW (Compact Disc-Rewritable). Il peut être un support amovible non ré-inscriptible (DVD-R, CD-R), dans ce cas la licence est stockée dans une mémoire non volatile du lecteur électronique.

Ce qui a été décrit ici dans le cas de contenus audiovisuels peut également s'appliquer à des contenus audiophoniques sans vidéo.

Ce qui a été décrit ici dans le cas d'affichage d'un contenu audiovisuel peut également s'appliquer à la redistribution contrôlée d'un tel contenu dans un réseau local ou domestique.

REVENDEICATIONS

1. Procédé de gestion du nombre de visualisations d'un contenu audiovisuel, ce procédé comportant :

5                   - la fourniture (72) d'un contenu audiovisuel numérique enregistré sur un support d'enregistrement d'informations, ce contenu étant divisé en plusieurs segments temporels consécutifs et destinés à être lus automatiquement dans un ordre prescrit,

10                   - la fourniture (74) d'un nombre de visualisations autorisées de ce contenu audiovisuel,

                    - la lecture (106) du contenu audiovisuel enregistré, à l'aide d'un lecteur électronique, le lecteur électronique permettant notamment des sauts en arrière pour lire un segment précédent avant que la fin du contenu audiovisuel ne soit atteinte,

15                   - le calcul (120, 122) du nombre de visualisations du contenu audiovisuel déjà effectuées, et

                    - l'interdiction (130) de toute nouvelle visualisation du contenu audiovisuel si le nombre de visualisations déjà effectuées est supérieur ou égal au nombre de visualisations autorisées et, dans le cas contraire, l'autorisation

20 d'une nouvelle visualisation du contenu audiovisuel, caractérisé en ce que le procédé comporte :

                    - la fourniture (84) d'un tableau contenant autant de cellules que de segments temporels, chaque cellule étant associée de façon biunivoque à un segment respectif du contenu audiovisuel, chaque cellule étant apte à contenir

25 un nombre,                   - lorsqu'un segment du contenu audiovisuel est lu par le lecteur électronique, l'incrémentation (114) ou la décrémentation d'un pas prédéterminé du nombre contenu dans la cellule associée à ce segment, et

30                   - le calcul (120 ; 152 ; 162 ; 172) du nombre de visualisations déjà effectuées réalisé à partir des nombres enregistrés dans chacune des cellules du tableau.

2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel le procédé comporte :

- l'enregistrement (76) dans une mémoire non volatile d'une licence de visualisation multiple, cette licence comportant au moins :

- . le nombre de visualisations autorisées,
- . le tableau contenant les cellules associées de façon biunivoque  
5 aux segments temporels du contenu audiovisuel,
  - . une redondance cryptographique réalisée à l'aide d'une clé cryptographique et d'au moins une partie de chacune des informations précédentes,
- la vérification (88) de la redondance cryptographiquee avant  
10 chaque nouvelle utilisation du lecteur pour visualiser le contenu audiovisuel, et
  - l'interdiction (100) de toute nouvelle visualisation dans le cas où la redondance cryptographique n'a pas pu être vérifiée correctement.

3. Procédé selon la revendication 2, dans lequel :

- la licence comporte un identifiant T\_Anti\_Reuse de son utilisation  
15 précédente,
  - un processeur (30) de sécurité équipé de moyens de stockage d'informations contenant :
    - . une clé cryptographique utilisable pour vérifier la redondance cryptographique de la licence et/ou une clé cryptographique permettant de  
20 réaliser la redondance cryptographique de la licence, et
      - . un identifiant C\_Anti\_Reuse de l'utilisation précédente de la licence,
        - après chaque utilisation du lecteur pour visualiser le contenu audiovisuel, les identifiants T\_Anti\_Reuse et C\_Anti\_Reuse sont modifiés (142,  
25 144) pour que leurs nouvelles valeurs respectives correspondent, et
          - avant chaque nouvelle utilisation du lecteur pour visualiser le contenu audiovisuel, la visualisation du contenu audiovisuel est autorisée (94) uniquement si la valeur de l'identifiant T\_Anti\_Reuse correspond à la valeur de l'identifiant C\_Anti\_Reuse.

30 4. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le procédé comporte la sélection (120) d'un algorithme de calcul du nombre de visualisations effectuées à exécuter lors du calcul du nombre de visualisations, en fonction du contenu de la licence, parmi un ensemble de

plusieurs algorithmes de calcul différents susceptibles d'être exécutés, deux algorithmes de calcul étant considérés comme différents s'il existe un même contenu des cellules du tableau à partir duquel les deux algorithmes donnent des résultats différents.

5           5. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le procédé comporte :

- la fourniture de plusieurs contenus audiovisuels différents et de plusieurs licences ayant chacune un identifiant de contenu audiovisuel qui la relie de façon biunivoque à un seul des contenus audiovisuels, et

10           - lors du calcul du nombre de visualisations déjà effectuées, seules les informations contenues dans la licence contenant l'identifiant du contenu audiovisuel actuellement lu est utilisée pour le calcul du nombre de visualisations déjà effectuées.

15           6. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le procédé comporte :

- la fourniture d'un processeur de sécurité apte à traiter des messages ECM (Entitlement Control Message) et EMM (Entitlement Management Message),

20           - la transmission (84) de la licence sous la forme d'un message EMM au processeur de sécurité, ce message EMM contenant un identifiant de l'unique processeur de sécurité auquel il est adressé.

7. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel différents segments du contenu audiovisuel sont embrouillés avec différents mots de contrôle, le procédé comportant pour chaque segment :

25           - la transmission (108) d'au moins un message ECM à un processeur de sécurité, chaque message ECM contenant :

. un cryptogramme du mot de contrôle nécessaire pour désembrouiller au moins une partie de ce segment du contenu audiovisuel, et

30           . un identifiant (C\_Id) de la cellule du tableau qui doit être incrémentée ou décrétementée quand ce message ECM est utilisé pour obtenir le mot de contrôle nécessaire au désembrouillage de ce segment du contenu audiovisuel,

- l'incréméntation (114) ou décrémentation du nombre contenu dans la cellule correspondante à l'identifiant de cellule contenue dans le message ECM,

5 - le déchiffrement (126), par le processeur de sécurité, du mot de contrôle contenu dans le message ECM transmis, et

- la transmission (128) du mot de contrôle déchiffré à un désembrouilleur pour désembrouiller au moins une partie du segment du contenu audiovisuel.

8. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le calcul du nombre de visualisations déjà effectuées comporte :

- la détermination (152 ; 162) du nombre de cellules du tableau contenant un nombre qui a été incrémenté ou décrémenté depuis la dernière visualisation du contenu audiovisuel, et

15 - le calcul (122) du nombre de visualisations déjà effectuées en fonction du résultat de cette détermination.

9. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel, lors du calcul du nombre de visualisations déjà effectuées, le pas prédéterminé utilisé pour incrémenter (114) ou décrémenter le nombre contenu dans la cellule associée à un segment décroît ou croît en fonction du nombre de fois où ce segment a déjà été visualisé.

10. Processeur de sécurité, caractérisé en ce qu'il comporte des instructions pour l'exécution d'un procédé conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, lorsque ces instructions sont exécutées par un calculateur électronique (34).

25 11. Terminal de lecture d'un contenu audiovisuel comportant :

- un support (8) d'enregistrement d'informations contenant le contenu audiovisuel numérique enregistré, ce contenu étant divisé en plusieurs segments temporels consécutifs et destinés à être lus automatiquement dans un ordre prescrit,

30 - un nombre entier (NVA) de visualisations autorisées pour ce contenu audiovisuel,

- un lecteur électronique (10) de contenus audiovisuels permettant notamment des sauts en arrière pour lire un segment précédent avant que la fin du contenu audiovisuel ne soit atteinte,

- le terminal étant apte :

5 . à calculer le nombre de visualisations de ce contenu audiovisuel déjà effectuées, et

. à interdire toute nouvelle visualisation du contenu audiovisuel si le nombre de visualisations déjà effectuées est supérieur ou égal au nombre de visualisations autorisées et, dans le cas contraire, à autoriser une nouvelle  
10 visualisation du contenu audiovisuel,

caractérisé en ce que le terminal comprend un tableau (figure 5) contenant autant de cellules que de segments temporels, chaque cellule étant associée de façon biunivoque à un segment respectif du contenu audiovisuel, chaque cellule étant apte à contenir un nombre, et en ce que le terminal est apte :

15 - lorsqu'un segment du contenu multimédia est lu par le lecteur électronique, à incrémenter ou à décrémenter d'un pas prédéterminé le nombre contenu dans la cellule associée à ce segment, et

- à calculer le nombre de visualisations déjà effectuées à partir des nombres enregistrés dans chacune des cellules de ce tableau.

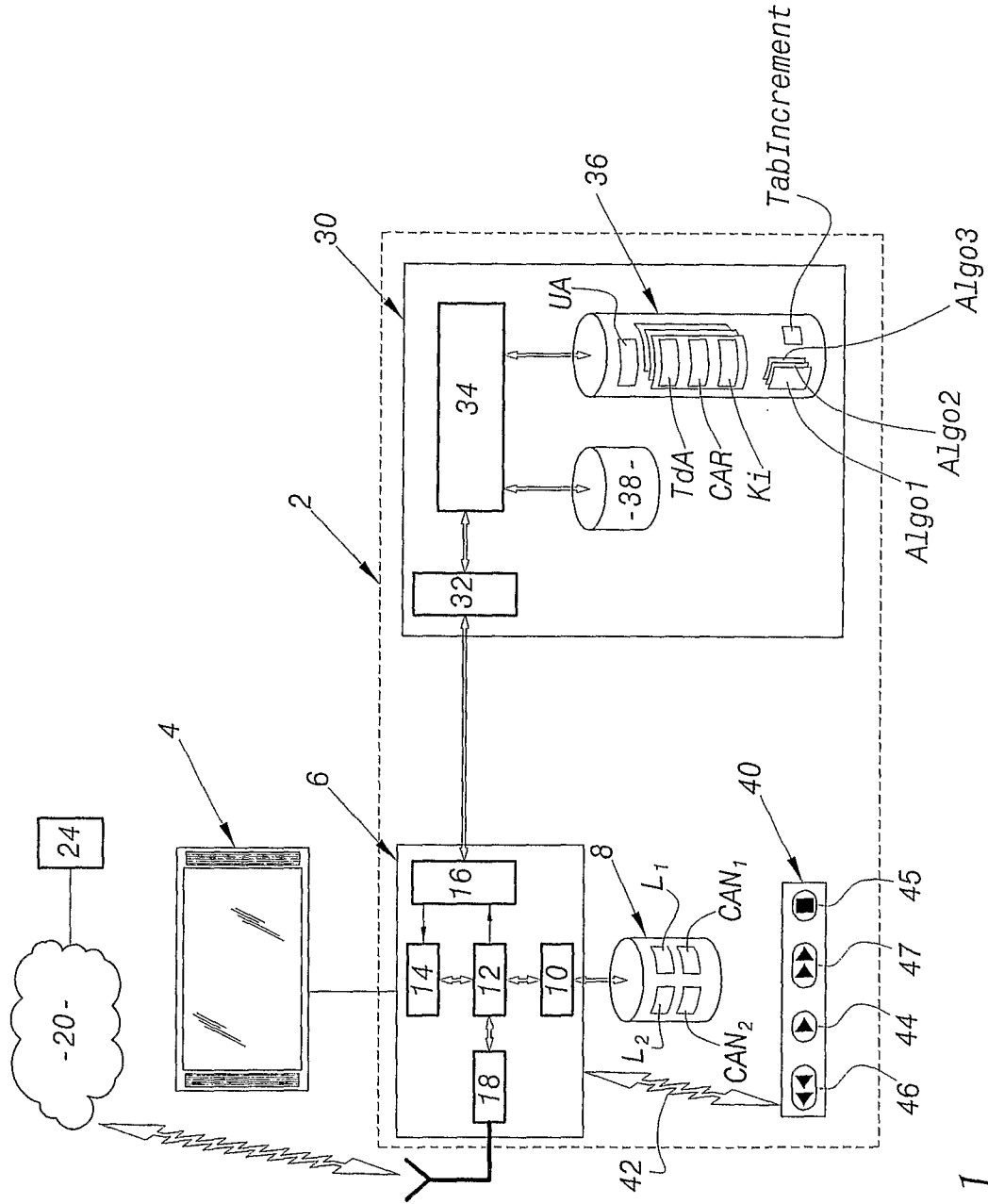
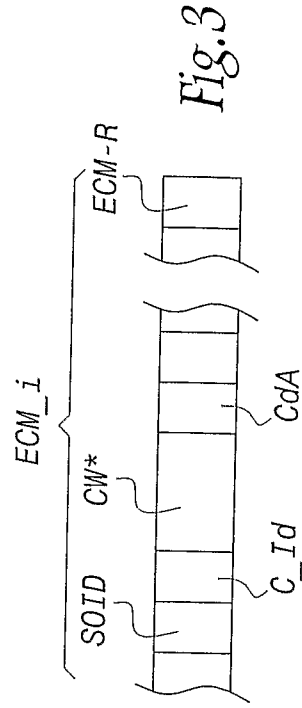


Fig. 1

|       |       |
|-------|-------|
| ECM-1 | CAN-1 |
| ECM-2 | CAN-2 |
| ECM-3 | CAN-3 |
| ...   | ...   |

Fig.2



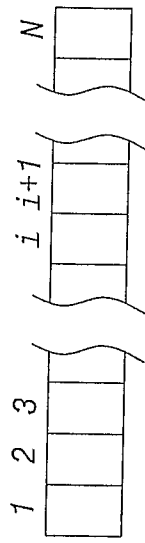


Fig.5

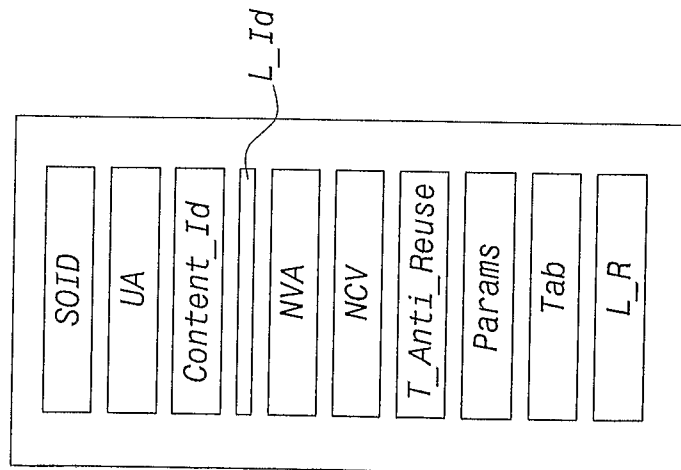


Fig.4

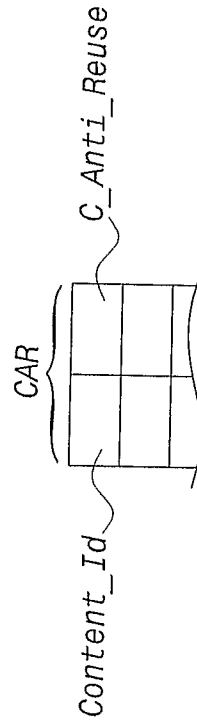


Fig.6

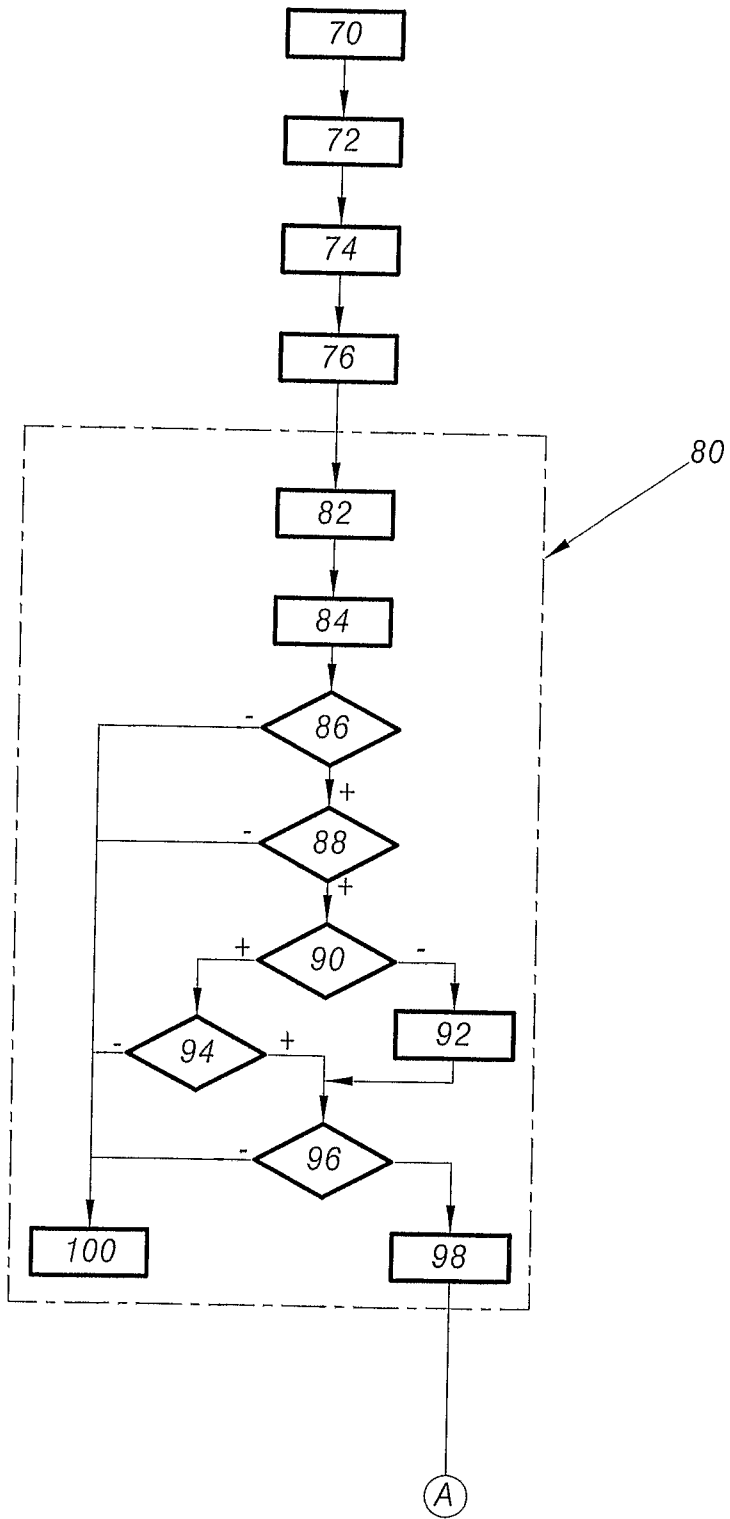


Fig. 7A

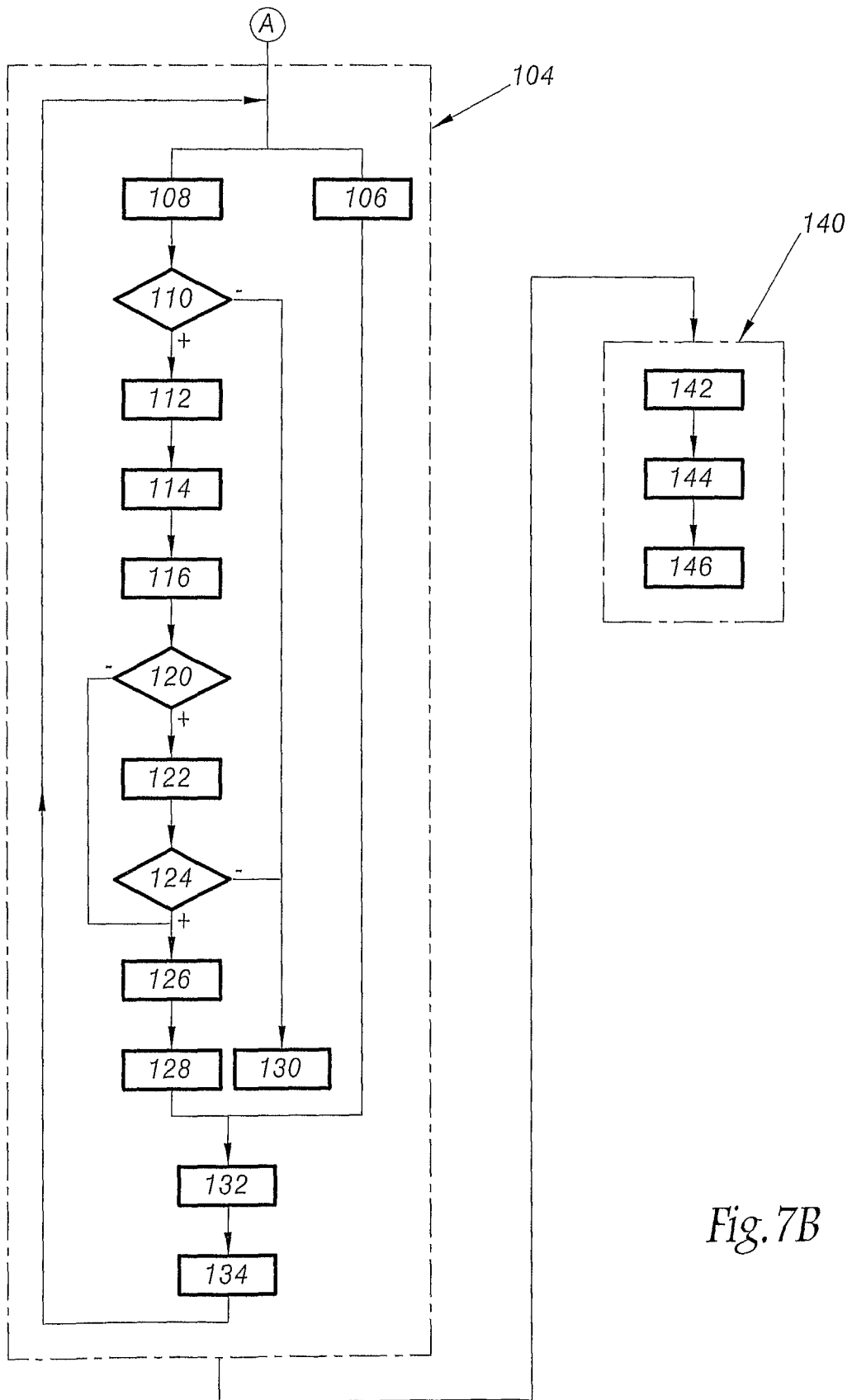


Fig. 7B

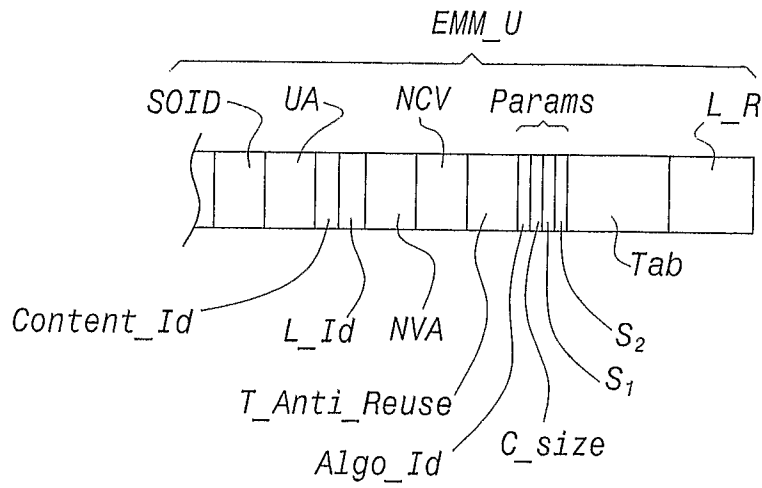


Fig.8

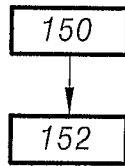


Fig.9

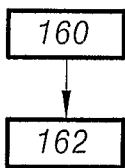


Fig.10

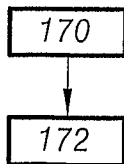


Fig.11